



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 041 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 66

Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

Objet : Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Salins-les-Bains et la CCAPSCJ, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Salins.

VU la convention attributive de subvention en fonctionnement, au titre du FNADT du 29 décembre 2014 ;

VU l'avenant à la convention attributive de subvention en fonctionnement, au titre du FNADT du 29 décembre 2014 ;

VU la convention de partenariat entre la commune de Salins-les-Bains et la CCPS, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Salins, en date du 15 octobre 2015 prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 27.000 € ;

VU la délibération de la commune de Salins-les-Bains du 9 avril 2018 relative à la validation de la convention de partenariat entre la commune de Salins-les-Bains et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur de Jura, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Salins-les-Bains ;

Il est proposé d'établir un avenant à la convention signée le 15 octobre 2015 entre la commune de Salins-les-Bains et la CCAPSCJ, s'engageant à cofinancer les dépenses de fonctionnement relatives à l'animation du projet de revitalisation centre-bourg et dans le cadre de la convention signée entre la ville de Salins-les-Bains et le Préfet du Jura au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 041 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Avenant à la convention de partenariat entre la commune de Salins-les-Bains et la CCAPSCJ, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Salins.

La convention signée le 15 octobre 2015 est valable jusqu'au 31 décembre 2017. Dans le but de permettre à la commune de Salins-les-Bains de clôturer les actions cofinancées, lancées avant le 31 décembre 2017 la durée de la convention est prorogée, par le présent avenant, jusqu'au 30 juin 2018.

La CCAPSCJ versera une subvention de 13.500 € en 2018 à la commune de Salins les Bains dans le cadre de l'avenant.

L'avenant sera suivi d'une convention pluriannuelle entre la CCAPSCJ et la Commune de Salins. Une subvention complémentaire de 13.500 € est inscrite au budget pour le second semestre 2018 soit total annuel de 27.000 € sous réserve de la présentation d'une nouvelle convention de la part de la Commune de Salins les Bains et soumise à délibération de la CCAPSCJ.

Le versement de la subvention intervient à la fin de la période de prolongation de la convention.

La régularisation interviendra sur présentation par la commune des justificatifs suivants :

- Le bilan d'activité du chef de projet,
- Le bilan d'activité du chargé de communication,
- Un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le comptable public.

Toutes les autres modalités définies dans la convention du 29 décembre 2014 sont maintenues.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la commune de Salins-les-Bains et la CCAPSCJ, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Salins-les-Bains ;

2 / PREND toutes dispositions pour son application.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président

Michel FRANCONY

